

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Perfect Line Fade Out Thinner**
- Code du produit: PL.USV.01
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
  - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
  - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation Diluant raccord
- Utilisations déconseillées
  - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
  - Perfect Line
  - Postbus 90117
  - 5000 LA Tilburg (NL)
  - Holland
  - T +31 (0)85 74 44 11 18
  - E info@perfectline.eu
  - W www.perfectline.eu
- Service chargé des renseignements: Product safety department: sds@interchem.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
  - Centre national d'information sur les poisons - Bilthoven
  - T +31 (0)30 274 88 88
  - Restreint à l'information des médecins sur les ingrédients.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2      H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2      H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Asp. Tox. 1      H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1      H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4      H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2      H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Nom du produit: **Perfect Line Fade Out Thinner**

(suite de la page 1)

## · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

## · Mention d'avertissement Danger

## · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

cyclohexanone  
xylène

Hydrocarbures, C9, aromatiques

## · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## · Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## · Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

## · 2.3 Autres dangers

## · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

## · Composants dangereux %(m/m):

CAS: 108-94-1	cyclohexanone	10-25%
EINECS: 203-631-1	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
Reg.nr.: 01-2119453616-35		
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	10-25%
EINECS: 204-658-1	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119485493-29		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	10-25%
EINECS: 205-500-4	☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475103-46		
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	10-25%
EINECS: 203-603-9	☠ Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119475791-29		

(suite page 3)

---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---

(suite de la page 2)

Numéro CE: 905-588-0 xylène 10-25%  
 Reg.nr.: 01-2119488216-32 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412

Numéro CE: 918-668-5 Hydrocarbures, C9, aromatiques 0,5-2,5%  
 Reg.nr.: 01-2119455851-35 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

---

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
  - Remarques générales:  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
  - Après inhalation:  
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
  - Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
  - Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.  
Enlever les lentilles de contact.
  - Après ingestion:  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
  - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
  - Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub> ou poudre. Combattre les foyers importants avec de la mousse résistant à l'alcool.
  - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Monoxyde de carbone (CO)
  - 5.3 Conseils aux pompiers
  - Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- 

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Recueillir le liquide qui fuit dans des conteneurs à déchets verrouillables.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nom du produit: **Perfect Line Fade Out Thinner**

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 3
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

### 108-94-1 cyclohexanone

VLEP Valeur momentanée: 81,6 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm  
Valeur à long terme: 40,8 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

### 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 940 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
Valeur à long terme: 710 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

### 141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
Valeur à long terme: 734 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

### 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

- DNEL

### 108-94-1 cyclohexanone

Dermique	Acute - short-term exposure - systemic effects	4 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	4 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute - short-term exposure - systemic effects	80 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Acute - short-term exposure - local effects	80 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	40 mg/m <sup>3</sup> (worker)

### 123-86-4 acétate de n-butyle

Inhalatoire	Acute - short-term exposure - systemic effects	600 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Acute - short-term exposure - local effects	600 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	300 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Long-term exposure - local effects	300 mg/m <sup>3</sup> (worker)

### 141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique	Long-term exposure - systemic effects	63 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute - short-term exposure - systemic effects	1.468 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Acute - short-term exposure - local effects	1.468 mg/m <sup>3</sup> (worker)

(suite page 5)

---



---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---



---

(suite de la page 4)

Long-term exposure - systemic effects 734 mg/m3 (worker)  
Long-term exposure - local effects 734 mg/m3 (worker)

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Dermique Long-term exposure - systemic effects 153,5 mg/kg bw/day (worker)  
Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 275 mg/m3 (worker)

**xylène**

Dermique Long-term exposure - systemic effects 212 mg/kg bw/day (worker)  
Inhalatoire Acute - short-term exposure - systemic effects 442 mg/m3 (worker)  
Acute - short-term exposure - local effects 442 mg/m3 (worker)  
Long-term exposure - systemic effects 221 mg/m3 (worker)  
Long-term exposure - local effects 221 mg/m3 (worker)

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Dermique Long-term exposure - systemic effects 25 mg/kg bw/day (worker)  
Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 150 mg/m3 (worker)  
PNEC

**108-94-1 cyclohexanone**

PNEC 0,0512 mg/kg (sediment marine water)  
0,512 mg/kg (sediment freshwater)  
0,0435 mg/kg (soil)  
PNEC 10 mg/l (STP)  
0,1 mg/l (aqua, freshwater)  
1 mg/l (aqua, intermittent releases)  
0,01 mg/l (worker)

**123-86-4 acétate de n-butyle**

PNEC 0,981 mg/kg (sediment freshwater)  
PNEC 35,6 mg/l (STP)  
0,18 mg/l (aqua, freshwater)  
0,36 mg/l (aqua, intermittent releases)  
0,018 mg/l (aqua, marine water)  
0,0981 mg/l (sediment marine water)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC 0,115 mg/kg (sediment marine water)  
1,15 mg/kg (sediment freshwater)  
0,148 mg/kg (soil)  
PNEC 650 mg/l (STP)  
0,24 mg/l (aqua, freshwater)  
1,65 mg/l (aqua, intermittent releases)  
0,024 mg/l (aqua, marine water)

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

PNEC 0,329 mg/kg (sediment marine water)  
3,29 mg/kg (sediment freshwater)  
0,29 mg/kg (soil)  
PNEC 100 mg/l (STP)  
6,35 mg/l (aqua, intermittent releases)  
0,0635 mg/l (aqua, marine water)  
0,635 mg/l (aqua freshwater)

**xylène**

PNEC 12,46 mg/kg (sediment marine water)

(suite page 6)

---



---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---



---

(suite de la page 5)

12,46 mg/kg (sediment freshwater)

2,31 mg/kg (soil)

PNEC 6,58 mg/l (STP)

0,327 mg/l (aqua, freshwater)

0,327 mg/l (aqua, marine water)

- Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

**1330-20-7 xylène**VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

**100-41-4 éthylbenzène**VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppmValeur à long terme: 88,4 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## · 8.2 Contrôles de l'exposition

## · Equipement de protection individuel:

## · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

## · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A.

## · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

## · Matériau des gants

Les matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374) :

Butylcaoutchouc

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Épaisseur du gant  $\geq$  0.3 mm (butylacetate)Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq$  60 min (butylacetate)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

---



---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## · Indications générales

## · Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Translucide

## · Odeur:

Caractéristique

(suite page 7)

---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---

(suite de la page 6)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	≥77-≤78 °C
· Point d'éclair	21 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
· Température d'inflammation:	315 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa
· Densité à 20 °C:	0,92 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Peu soluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	1 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	96,0 %
VOC (CE)	96,03 %
Teneur en substances solides:	4,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - 10.2 Stabilité chimique
  - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
  - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
  - 10.4 Conditions à éviter Températures élevées.
  - 10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants puissants.
  - 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus
- 

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë  
Nocif par inhalation.

(suite page 8)

---



---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---



---

(suite de la page 7)

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**108-94-1 cyclohexanone**

Oral LD50 1.535 mg/kg (rat)  
Dermique LD50 948 mg/kg (lapin)  
Inhalatoire LC50/4h >6,2 mg/l (rat)

**123-86-4 acétate de n-butyle**

Oral LD50 10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)  
Dermique LD50 >14.112 mg/kg (lapin) (OECD 402)  
Inhalatoire LC50/4h 23,4 mg/l (rat) (OECD 403 in vivo, aerosol)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral LD50 4.100 mg/kg (souris)  
Dermique LD50 5.620 mg/kg (rat)  
>20.000 mg/kg (lapin)  
Inhalatoire LC50/4h 30 mg/l (rat)

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)  
Dermique LD50 >5.000 mg/kg (rat)  
Inhalatoire LC0/3h >2.000 ppm (rat)

**xylène**

Oral LD50 3.523 mg/kg (rat)  
Dermique LD50 12.126 mg/kg bw (lapin)  
Inhalatoire LC50/4h 6.700 ppm (rat)

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Oral LD50 3.592 mg/kg (rat)  
Dermique LD50 >3.160 ml/kg (lapin)  
Inhalatoire LC50/4h >10,2 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- Danger par aspiration  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---



---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

**108-94-1 cyclohexanone**

EC50/72h 32,9 mg/l (algae)

(suite page 9)



---



---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---



---

(suite de la page 8)

EC50/24h 820 mg/l (daphnia magna)  
LC50/96h 527-732 mg/l (pimphales promelas)

**123-86-4 acétate de n-butyle**

EC50/48h 44 mg/l (daphnia magna)  
EC50/72h 647,7 mg/l (desmodesmus supspicatus)  
IC50 356 mg/l (tetrahymena pyriformis) (40 h)  
NOAEL/72h 200 mg/l (desmodesmus supspicatus)  
LC50/96h 18 mg/l (pimphales promelas) (OECD 203)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

NOEC/32d >9,65 mg/l (fish)  
NOEC/21d 2,4 mg/l (daphnia magna)  
EC50/48h 5.600 mg/l (algae)  
610 mg/l (daphnia magna)  
LC50/96h 230 mg/l (fish)

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

EC50/48h >400 mg/l (daphnia magna)  
LC50/96h 100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss)

**xylène**

IC50/72h 2,2 mg/l (algae)  
NOEC/72h 0,44 mg/l (algae)  
EC50/48h 1 mg/l (daphnia magna)  
LC50/96h 2,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

- LL50/96h 9,2 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OESO 203)  
 · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.  
 · Degré d'élimination:

**123-86-4 acétate de n-butyle**

OECD 301D 83 % (/) (28 d)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

- OESO 303A >99,9 % (/) (OESO 303A)  
(readily biodegradable)  
 · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**141-78-6 acétate d'éthyle**

BCF 30 (leuciscus idus)

**xylène**

- BCF 25,9 (/)  
LogPow 3,15 (/)  
 · 12.4 Mobilité dans le sol

**141-78-6 acétate d'éthyle**

- Koc 1,43 (/)  
 · Autres indications:

**141-78-6 acétate d'éthyle**

- BOD5/20d 79 (/)  
 · Effets écotoxiques:  
 · Remarque: Nocif pour les poissons.  
 · Autres indications écologiques:  
 · Indications générales:  
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 10)

---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---

(suite de la page 9)

- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.
  - 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets  
07 01 04\* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU
- ADR/ADN, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/ADN 1263 PEINTURES
- IMDG, IATA PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR/ADN, IMDG, IATA



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Étiquette 3
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR/ADN, IMDG, IATA II
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Pollutant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33
- No EMS: F-E, S-E
- Stowage Category B
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:

- 
- ADR/ADN
  - Quantités limitées (LQ) 5L
  - Quantités exceptées (EQ) Code: E2  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
  - Catégorie de transport 2
  - Code de restriction en tunnels D/E

(suite page 11)

---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**


---

(suite de la page 10)

- IMDG
  - Limited quantities (LQ) 5L
  - Excepted quantities (EQ) Code: E2
  - Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
  - Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
  - "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, II
- 

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
  - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
  - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- The information contained in this safety data sheet does not constitute the user's own assessment of workplace risks, as required by other health and safety legislation.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- 

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit.
- Contact: Ing. R. Derks
- Acronymes et abréviations:
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 12)

---

**Nom du produit: Perfect Line Fade Out Thinner**

---

(suite de la page 11)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3